

## Plénière 2 : Quels dispositifs de formation avant et après la délivrance du titre ?

### STAGES INTERNES INTENSIFS SUPERVISES

*François Marty<sup>1</sup>*

La LRU est une nouveauté qui réoriente les objectifs de l'université. Les perspectives économiques sont centrales dans cette réforme de l'université puisque l'autonomie accorde la responsabilité de la gestion des finances publiques aux établissements qui sont volontaires avec le désengagement de l'Etat de cette responsabilité. Après deux années de fonctionnement dans l'autonomie, certaines universités sont aujourd'hui déficitaires et ne verront pas leurs déficits repris par l'Etat.

Les formations doivent être professionnalisantes. Toute formation doit permettre une insertion professionnelle. Les universités sont désormais évaluées notamment en fonction de leur capacité d'insérer professionnellement leurs étudiants. Dans la logique de la rentabilisation des universités, on peut s'attendre à ce que les frais d'inscriptions augmentent.

Le LMD définit trois niveaux- grades : Licence, Master et Doctorat. La Licence est un diplôme à part entière, un diplôme qui doit offrir la possibilité d'avoir une insertion professionnelle ou une passerelle de réorientation. Elle est une formation généraliste qui repousse à plus tard, au niveau Master, une formation spécialisée pour l'exercice d'un métier. On pourrait dire aujourd'hui que la formation des psychologues au lieu d'être étalée sur 5 ans est, en fait, une formation sur 2 ans et demi ! C'est une tendance qui va s'accroître avec le projet d'une Nouvelle Licence qui serait non seulement généraliste au sein de la discipline (la psychologie, par exemple), mais qui serait également transversale à un domaine (Sciences Humaines, par exemple).

Quant au D de doctorat, il est rattaché au siège de l'université au sein d'un collège des Ecoles Doctorales, dépendant de la direction de la recherche. Ce que l'on appelait UFR doit être renommé. Ce sont des unités de formation ; il n'y a plus de recherche qui échappe désormais à la compétence des UFR, des directeurs d'UFR, des professeurs, pour être coiffée par la division de la recherche au siège de l'université. C'est un déplacement idéologique. La politique de formation à l'université vise à insérer professionnellement des étudiants qui sont formés pour cela et la recherche va être le fer de lance de l'université, un des critères majeurs de l'évaluation des universités, peu ou pas suffisamment lié à la pratique.

Cela constitue un élément d'évolution de l'université puisque l'argent va à la recherche et relativement peu (ou de façon non pérenne) à la formation.

90 % des doctorants ne feront plus de recherche au-delà de leurs doctorats. C'est dramatique. On ne reconnaît pas la plus-value du doctorat dans la formation et la pratique professionnelle. Il y a un problème qu'il faut traiter. Il faut valoriser les docteurs au niveau de la recherche et au niveau des praticiens.

Compte tenu du décalage dans la restriction (du temps d'enseignement) avec les formations antérieures où on disposait de plus de temps, il est nécessaire d'envisager un renforcement de ces formations. Qu'une 6<sup>ème</sup> année soit une année de stage interné, un stage

---

<sup>1</sup> Psychologue, Professeur de psychologie, Directeur de l'Institut de Psychologie, Université Paris –Descartes

intensivement supervisé avec des compléments théorico- cliniques. Il faudrait renforcer cette identité de psychologue dans d'autres formations que la psychologie clinique comme la psychologie du travail où très vite les psychologues du travail perdent leur identité de psychologues parce qu'ils n'en ont plus besoin dans l'exercice de leur métier. Là aussi c'est un problème. J'appelle de tous mes vœux cette 6<sup>ème</sup> année : offrir des lieux de stage à condition que les professionnels soient davantage associés à ces formations et à la délivrance du diplôme. On pourrait imaginer que la délivrance du titre soit décalée d'une année (la 6<sup>ème</sup> année) par rapport à la délivrance du diplôme : le diplôme resterait l'apanage de l'université, le titre, par contre, pouvant être celui d'une communauté élargie d'universitaires mais aussi et surtout de professionnels de terrain qui verraient ainsi leur rôle considérablement revalorisés dans la formation et l'exercice du métier.

Des menaces pèsent sur le métier de psychologue. Ces menaces sont très clairement identifiées du côté des éducateurs de santé, des infirmières et du métier de psychothérapeute. Le malentendu serait que les psychologues revendiquent à l'issue de leur formation de Master le titre de psychothérapeute avec comme argument la qualité de leur formation et l'égalité de traitement avec les psychiatres dans les termes du décret. Il serait dangereux de demander que les psychologues soient psychothérapeutes parce qu'ils ont une (bonne) formation de psychologues. La formation à la psychothérapie ne peut pas durer moins de 3 ou 4 ans, elle doit faire l'objet d'une formation complémentaire à celle de psychologue comme à celle des psychiatres. Ni les psychologues, ni les psychiatres ne sont formés à la psychothérapie par leur cursus de base. Donc il ne faut pas se tromper de bataille.

En conclusion, je crois que l'avenir est ouvert. Parce qu'il y a beaucoup de formations qui échappent à la structure du LMD en France comme à l'étranger. Les avocats, les magistrats, les pharmaciens, les médecins n'entrent pas dans cette logique ou très peu. Et il y a beaucoup de pays en Europe qui n'appliquent pas le LMD. La soumission totale à la structure LMD nous empêche de penser. Il faut penser non pas seulement à partir de la contrainte administrative et universitaire du LMD, mais envisager quel dispositif nous pourrions aménager pour développer la formation, tenir compte de la modernité. D'où l'idée d'une sixième année : maintien du Master pour le diplôme de psychologue, mais ajout d'une sixième année centrée sur des stages intensifs supervisés pour l'obtention du titre de psychologue.

J'appelle de mes vœux une possibilité de rencontre au plus au niveau entre universitaires, associations professionnelles, organisations syndicales pour avancer de façon pragmatique, pour essayer de tomber d'accord sur une façon de sauver la profession. Si nous ne sommes pas capables de nous réunir dans un collectif fort, nous échouons à nous réformer, à nous adapter, à progresser. La psychologie est une affaire commune. Je suis psychologue parce que j'ai mon titre, ma formation, une compétence. Je n'ai pas seulement une intuition. Pour que cela reste un substantif vraiment fort, il faut défendre positivement auprès du public et des pouvoirs publics l'image de la psychologie et l'image des psychologues. Cela nécessite de mettre de côté nos querelles. Si nous n'avancions pas collectivement, nous disparaîtrons.

Le 4 décembre 2010